

Motion 1884

Périmètre des Cherpines (communes de Plan-les-Ouates et Confignon) : pour une répartition équilibrée des logements, des emplois et des espaces dédiés au sport, aux loisirs et à la culture entre les communes de la Plaine de l'Aire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le projet de modifications de zones du périmètre des Cherpines présenté récemment par le Département du territoire à la demande des communes concernées ;
- les procédures de consultations et les enquêtes publiques du projet de modification de zones pour le périmètre concerné qui vont débiter ;
- les efforts importants déjà consentis par ces communes en matière de construction de logements dans cette zone à laquelle s'ajoute la prochaine réalisation du PAC La Chapelle-Les Sciers ;
- la nécessité de disposer d'un centre sportif de caractère intercommunal (en complément des autres centres sportifs du canton) au lieu-dit les Cherpines afin de répondre aux besoins actuels et futurs ;
- la perspective d'une urbanisation future très importante de la région dans le cadre du PACA Plaine de l'Aire ;
- le projet de développement du périmètre PAV / La Praille-Les Acacias-Les Vernets ;
- l'intérêt pour le canton et les communes concernées de prévoir des zones d'activités à proximité de l'autoroute de contournement ;
- la nécessité de répartir équitablement l'implantation de logements et d'emplois sur les territoires des communes de Confignon et de Plan-les-Ouates pour répondre aux besoins futurs ;
- l'obligation d'urbaniser au mieux les parcelles de terrains disponibles ;
- l'ouverture prochaine de l'ECG 3 et l'implantation provisoire de l'ECG Arve-Rhône,

invite le Conseil d'Etat

- à prévoir un juste équilibre entre logements, emplois et espaces publics dans le périmètre des Cherpines ;
- à déclasser les terrains en prenant en compte les caractéristiques et les besoins des communes de la région ;
- à saisir l'opportunité du développement de ce secteur pour étudier la création d'une ligne de tramways à partir du Bachet ou de Lancy-Pont-Rouge, une nouvelle connexion entre l'autoroute et la route de Base, ainsi que les accès spécifiques à ce nouveau quartier dans le cadre d'un plan de mobilité ;
- à étudier toute possibilité de déterminer un prix de terrain unique pour l'ensemble du périmètre par un dispositif de péréquation indépendamment de ses affectations ; cela afin de faciliter les futures acquisitions de terrains ;
- à prendre en compte les besoins scolaires futurs compte tenu de l'ouverture prochaine de l'ECG 3 et de l'implantation provisoire de l'ECG Arve-Rhône.